

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 06 décembre 2021

Le 06 décembre 2021, à 20h, s'est réuni le conseil municipal dans la salle de la mairie, suivant la convocation adressée le 30/11/2021.

Étaient Présents : Mmes MICHEL-DURAND-GIL- SOUBEYRAND-DEMOMENT-EBERLAND
Mrs CERVINO-MARAINÉ-VINCENT

Absents : SUSSELIN Geneviève (pouvoir à VINCENT Pascal)- CHAMPETIER Olivier.

Secrétaire de séance : Mme EBERLAND

-Délibération relative au co-financement des actions de lutte contre le Frelon Asiatique et la protection des abeilles.

Mme la Maire expose aux conseillers l'intérêt d'un tel co-financement.

Ces actions, coordonnées à l'échelle du territoire par l'intermédiaire d'une convention signée entre la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche et le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de l'Ardèche (GDSA 07), est essentielle dans la lutte en faveur de la protection des abeilles, de la biodiversité et de la protection de la population.

Le GDSA07 est une association à but non lucratif qui fédère une grande partie des apiculteurs ardéchois, environ 90% des apiculteurs amateurs et une part importante des pluriactifs et professionnels.

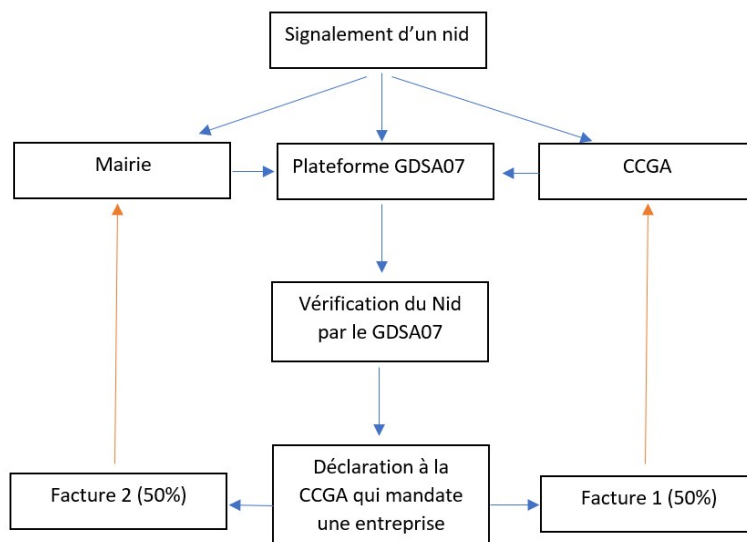
Le GDSA07 forme au travers de différents stages et ateliers les apiculteurs ardéchois, enseigne les bonnes pratiques apicoles, et informe sur l'aspect sanitaire des colonies d'abeilles (maladies et prédateurs).

Le GDSA07 propose l'utilisation de la plateforme **LeFrelon.com**, développée par un membre de son conseil d'administration et met en œuvre une stratégie de lutte collective contre le frelon asiatique comportant les éléments suivants :

- Un réseau de référents locaux (bénévoles, disponibles et réactifs) pour confirmer la présence du frelon asiatique suite à un signalement et suivre la destruction des nids par une entreprise de destruction.
- La mise à disposition d'une plateforme de centralisation et de gestion des signalements (lefrelon.com). Un affichage cartographique permet de visualiser les signalements sur le territoire. Cette plateforme est entièrement gratuite et gérée bénévolement.
- Des formations de détection et de recherche de nids à l'attention des référents et agents communaux.

Depuis 2018, grâce à cette plateforme, le GDSA07 a enregistré de nombreux signalements sur l'Ardèche dont la majorité a pu être détruit.

Déroulement du dispositif :



Le conseil municipal, approuve le principe d'un co-financement de l'ordre de 50% du coût total de la destruction des nids repérés, en complément de l'aide de 50% également proposée par la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche et autorise la Maire à prendre en charge sur facture, les 50% de la prestation de destruction du ou des nids de Frelons Asiatiques.

Adopté par : 10 voix pour (09 + 01)

-Délibération relative à l'augmentation du temps de travail de l'agent technique.

Mme la Maire informe le Conseil municipal que l'Agent technique permanent à temps complet étant absent pour raison de maladie professionnelle depuis le 21 septembre 2020, il convient de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'autre agent technique titulaire depuis le 11.02.2020 sur un poste à temps non complet,

Etant donné la saisine du Comité technique de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche en date du 16.12.2021, sur l'augmentation du temps de travail de l'agent,

Vu le courrier de l'agent en date du 06.12.2021 sollicitant son passage à 35h hebdomadaires,

Mme la Maire propose au Conseil :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'Adjoint technique territorial à temps non complet créé initialement le 01.01.2008 pour une durée de 28h hebdomadaire à 35h par semaine, (temps complet) à compter du 01 janvier 2022.

Adopté par 10 (09 + 01) voix pour.

-Décision Modificative N° 2 / 2021: un virement de crédits de 2500 € est nécessaire depuis le chapitre 022 (dépenses imprévues) afin d'abonder le chapitre 012 charges de personnel.

Adopté par 10 (09 + 01) voix pour.

Compte-rendu des réunions :

-CCAS : le 22.11.2021. Les membres du CCAS se sont réunis pour préparer le téléthon et prévoir le repas des aînés du 06.02.2022. Ce dernier ne pourra pas avoir lieu, vu les dernières dispositions sanitaires gouvernementales, et sera remplacé par une distribution de colis gourmands aux personnes âgées de plus de 70 ans.

-Conseil communautaire du 23.11.2021 : pour les déchets ménagers, le marché de collecte arrivant à son terme le 31.12.2021, la Commission d'Appels d'Offres s'est réunie le 19.11.21 et a décidé d'attribuer le marché à la société Plancher Environnement, et le lavage des bacs à la société Arco.

-EPTB : l'avancement des travaux morphologiques de l'Ardèche et de l'Auzon sont en stand-by. Les services de l'Etat (DTT Ardèche) sont en difficulté pour gérer les exigences en terme de biodiversité et les travaux envisagés. L'Agence de l'Eau maintient les subventions prévues. Une nouvelle rencontre doit avoir lieu pour faire évoluer la situation qui semble peu compréhensible.

Le Conseil Municipal des enfants :

Le 02.12.21, une réunion avec les représentants des 3 communes (Lanas, Vogüé, St Maurice) a eu lieu pour fixer les objectifs de cette assemblée. Delphine Gil et Florence Demoment accompagneront ce projet avec les enfants et l'équipe enseignante.

Présentation du PLUi (PLU intercommunal) :

Avec l'aide d'un groupement spécialisé PLANÈD/ECOVIA, le PLUi va permettre d'exprimer un projet stratégique de développement du territoire intercommunal, en appliquant les lois sur l'urbanisme, l'environnement, l'habitat. Un calendrier précis a été défini. Des rencontres avec les habitants de la commune auront lieu au 2nd trimestre 2022. L'approbation de ce PLUi est attendue pour juin 2024.

Présentation de l'application LUMIPLAN :

Le conseil approuve la mise en place de l'application mobile citoyenne. Cet outil de communication complémentaire au site internet de Lanas : lanas.fr et à Facebook @mairiedeLanas permettra entre autres, d'alerter les administrés en temps réel pour leur sécurité.

Point sur les travaux à venir :

-Une réunion de chantier aura lieu le jeudi 09.12.21 pour établir le planning des travaux de rénovation mairie-école.

-Une réflexion est en cours sur la sécurisation de la cour de l'école, par rapport aux racines des platanes qui envahissent le sol et fragilisent le mur d'enceinte de la cour.

Décoration de Noël : rendez-vous le 15.12.21 à 14h devant la salle Papillon.

A venir prochainement : distribution du dernier Flash infos.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h.